

VILLERS SAINT PAUL

INFORMATIONS

Les inscriptions aux sorties d'été du Trait d'Union auront lieu de 14h à 20h le mercredi 7 juin au Trait d'Union et le vendredi 9 juin de 14h à 20h à la bibliothèque Colette.

COMMÉMORATIONS

- ◆ La cérémonie de commémoration de la journée nationale d'hommage aux Morts pour la France en Indochine aura lieu le jeudi 8 juin à 17h.
- ◆ Celle de l'Appel du 18 juin 1940 aura lieu le dimanche 18 juin à 11h.
- ◆ Celle de la Fête nationale le vendredi 14 juillet à 11h. Elles se dérouleront sur le parvis de la Mairie, place François Mitterrand.

CINÉ VILLERS

**Vendredi 28 avril à 20h
Salle Henri Salvador**

Soirée spéciale films cultes

Choisissez entre le *Star Wars* et *Le retour du Jedi*, en votant sur la page Facebook de la ville du 5 au 12 juin.

Gratuit. Renseignements au centre socio-culturel Le Trait d'union. ☎ 03 44 66 32 55
✉ letraitdunion@villers-saint-paul.fr

SUPPLÉMENT AU BULLETIN MUNICIPAL JUIN 2023

Directeur de la publication :
Gérard Weyn

Mairie de Villers-Saint-Paul

☎ 03 44 74 48 40

🌐 www.villers-saint-paul.fr



HORAIRES D'ÉTÉ DES SERVICES MUNICIPAUX

- Monsieur le Maire n'assurera pas ses permanences du 17 juillet au 21 août inclus. Elles reprendront le 30 août.
- Du 17 juillet au 26 août la Mairie sera ouverte au public les lundis de 13h30 à 17h, les mardis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, les mercredis de 13h30 à 17h, les jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et les vendredis de 13h30 à 17h.
- L'accueil de loisirs sera ouvert du 8 juillet au 30 août et sera fermé le 14 juillet et le 15 août.
- Le service jeunesse sera ouvert du 8 juillet au 18 août et sera fermé le 14 juillet et le 15 août.
- Les crèches (collective et familiale) seront fermées le 14 juillet et du 31 juillet au 28 août.
- La Bibliothèque Colette sera fermée le 14 juillet et du 1^{er} au 12 août inclus.

LA FÊTE DE LA VILLE

Samedi 17 juin de 14h à 22h au Parc de la Brèche

Dès 14h, rendez vous gratuitement à la fête en calèche.

Arrêts : Parvis de la Mairie/Mortefontaine (Pharmacie Léourier)/ Parc de la Brèche.

À partir de 14h et jusqu'à 18h, vous pourrez découvrir les stands des associations, des écoles villerssoises et des services de la ville.

De nombreuses animations se succéderont tout au long de l'après-midi : Déambulation musicale - Atelier maquillage - Grands jeux en bois - Ateliers sportifs - Activités manuelles - Démonstrations sur scène - Stands associatifs - Calèches - Animations développement durable - Restauration - Espace lecture - Espace petite enfance.

Renseignements au centre socioculturel Le Trait d'union. ☎ 03 44 66 32 55

✉ letraitdunion@villers-saint-paul.fr

LES PETITS TRAINS DANS LE PARC DE LA BRÈCHE

Les Amis de la Vapeur de l'Oise (AVO) organisent régulièrement des journées de circulation de petits trains dans le parc de la Brèche gratuites et ouvertes à tous.

→ Samedi 17 juin de 14h à 18h - Fête de la ville.

→ Dimanche 23 juillet de 14h à 18h.

→ Dimanche 20 août de 14h à 18h.

→ Samedi 23 septembre et dimanche 24 septembre de 14h à 18h
Clôture de la saison.

Ces journées sont susceptibles d'être annulées en fonction des conditions atmosphériques. Préparation des machines le matin.

BIBLIOTHÈQUE COLETTE

LES APRÈS-MIDI JEUX DE SOCIÉTÉ

Samedis 10 et 24 juin de 14h à 17h

Partagez un moment d'amusement en compagnie de vos amis en venant découvrir ou redécouvrir les jeux de société sélectionnés par vos bibliothécaires.

LES FABLES DE LA FONTAINE

Samedi 10 juin à 14h30

Lecture de Fables par la compagnie Salleste.

LE CLUB LECTURE

Samedi 17 juin à 10h

Venez partager vos coups de cœur entre lecteurs.

Bibliothèque Colette 📍 28, Boulevard de la République
☎ 03 44 74 51 52

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Cet été, bénéficiez gratuitement de conseils de sécurité et d'une surveillance de votre habitation pendant votre absence.

Fiches à télécharger sur le site de la ville :

Accès direct/En téléchargement/Police municipale ou à retirer à la Police Municipale :

Police municipale 📍 26, rue Belle Visée ☎ 03 64 22 04 68
☎ 06 60 33 06 68

LES VILLERSOIS JOUENT LE JEU

Vendredi 23 juin à 20h. Salle Brassens

grande soirée de jeux de société. A découvrir en famille ou entre amis...

Tout public. Gratuit. Renseignements au centre socioculturel Le Trait d'union. ☎ 03 44 66 32 55

✉ letraitdunion@villers-saint-paul.fr

PLAN DE PRÉVENTION DE LA CANICULE

Ayez le bon réflexe, inscrivez-vous sur le registre du CCAS.

Le plan de prévention de la canicule consiste au repérage des personnes les plus vulnérables aux fortes chaleurs. Une veille saisonnière sera activée du 1^{er} juin au 15 septembre.

Dans l'éventualité d'une vague de chaleur qui dure plusieurs jours et nuits, l'alerte canicule sera déclenchée par la Préfète de l'Oise. Les personnes âgées de plus de 65 ans et/ou en situation de handicap, ont la possibilité de s'inscrire sur le registre communal. Une fiche de renseignements leur sera envoyée.

Ainsi, des agents du C.C.A.S. pourront s'assurer de leur bien-être, de leur sécurité, leur prodiguer les conseils nécessaires en cas de chaleurs extrêmes et alerter les personnes qui pourront leur venir en aide.

Renseignements au CCAS ☎ 03 44 74 32 90

LES ATELIERS AU CESAM

Ateliers et animations

9h/11h30 - Ouverts à tous - Gratuit.

Vendredi 2 juin 2023

Atelier bien-être auto-massage.

Vendredi 9 juin 2023

Atelier recyclerie arts de la table.

Vendredi 16 juin 2023.

Atelier bien-être cosmétiques.

Vendredi 23 juin 2023.

Journée du bien chez soi.

Avec nos partenaires Tandem Immobilier, Banque de France, Échanges pour une Terre solidaire.

Places limitées. Réservations obligatoires auprès du CCAS

INSCRIPTIONS 2023/2024

PÉRISCOLAIRE - RESTAURATION SCOLAIRE - CENTRE DE LOISIRS

Si vous avez besoin de ces services dès la rentrée,

il est impératif que les démarches soient effectuées avant le 31 juillet 2023.

Pièces à fournir pour l'inscription

- Carnet de santé,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (les factures de téléphones mobiles ne sont pas acceptées),
- Pour le périscolaire, fournir le contrat de travail ou l'attestation de formation délivrée par l'employeur avec le dernier bulletin de salaire du ou des parents,
- Pour la restauration des enfants en petite et moyenne section de maternelle, fournir le contrat de travail ou l'attestation de formation délivrée par l'employeur avec le dernier bulletin de salaire du ou des parents.

Si vous n'avez pas fait calculer votre quotient 2023, vous devez apporter :

- Avis d'imposition 2022 sur revenus 2021,
- Dernière quittance de loyer ou échéancier immobilier,
- Attestation de droit de la CAF de moins de 3 mois.

Les inscriptions sont ouvertes au service enfance ou à distance grâce au portail famille accessible depuis le site de la ville www.villers-saint-paul.fr. Le service enfance est à votre disposition pour vous guider en cas de difficulté.